

Les emmerdeurs

ROBIN DES LOIS OU LA JUBILATION DE LA RÉSISTANCE

Taulard, François Korber défendait, avec succès, la cause de ses codétenus. Aujourd'hui libre, il poursuit le combat au sein de l'association qu'il a créée.

L'histoire a commencé il y a pas mal de temps déjà, avec un premier tour de force. Du fond de sa taule, François Korber parvient à obtenir la visite, en cellule, d'un kiné pour son dos qui le fait atrocement souffrir. Quelques années plus tard, le lascar récidive et fait constater par huissier ses conditions de détention au mitard – vitre cassée, température polaire – où, dit-il, « je me suis vu mourir ». Dans les années 1970, ce fils de la bourgeoi-

« J'ai fait le tour de France des taules, c'est ma légion d'honneur. »

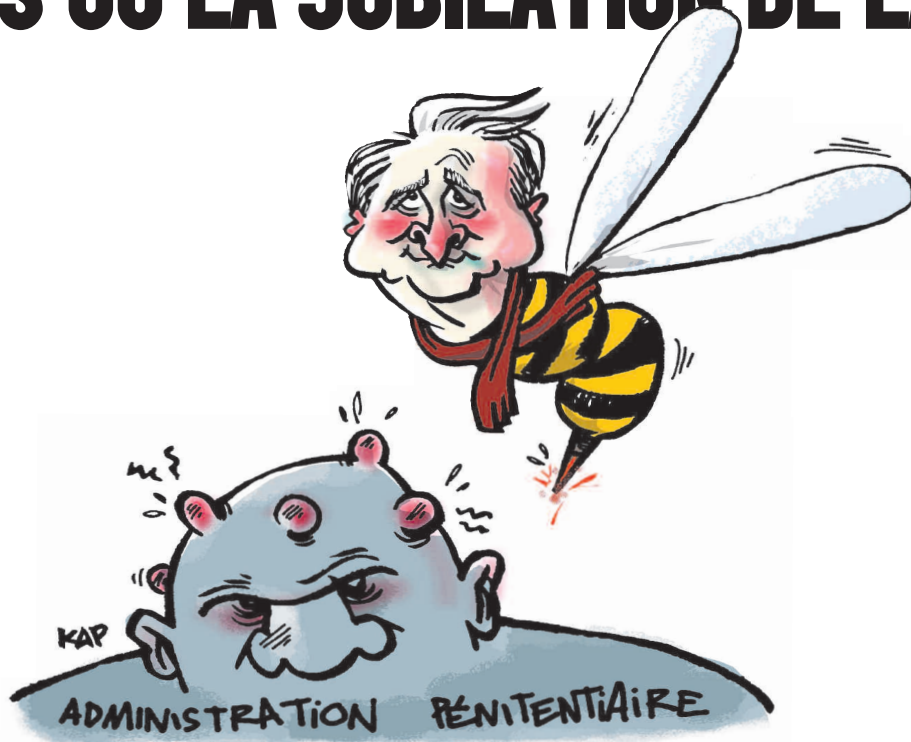
sie bordelaise est d'abord engagé politiquement aux côtés de Chaban, promis à un brillant avenir. Mais son implication dans une affaire survenue en marge d'une campagne électorale, qu'il a toujours niée, lui vaut un premier séjour à l'ombre, en 1982. « À l'époque, se souvient-il, le droit des détenus n'existe pas. » D'autres ennuis suivront. « J'ai fait le tour de France des taules, c'est ma légion d'honneur », résume-t-il, bravache. Partout où il passe, il multiplie batailles et procédures. Devient la

bête noire de l'administration pénitentiaire. Donne même naissance à une jurisprudence relative aux droits des détenus.

Le premier arrêt qui porte son nom reconnaît le droit à un détenu de contester une sanction disciplinaire de l'administration pénitentiaire devant le tribunal. Une brèche s'ouvre. Plus tard à Rouen, il obtiendra, devant le tribunal, un minibike pour la rééducation de la

rotule d'un codétenu... Mais chaque bataille va se payer comptant : par un transfert. Il y perd ses potes, les visites de ses proches, l'aménagement de sa cellule et ne récupère qu'une partie de ses affaires. « Ce fut dur, parfois... » lâche-t-il pudiquement. Tant pis !

À force de régler les soucis de ses codétenus, il gagne aussi des surnoms. « Robin des lois » ou « L'Avocat ». « Souvent, une simple



lettre au bon endroit suffit à régler les problèmes, assure-t-il. Les prisonniers sont très démunis face à l'administration la plus totalitaire de France. » En face, on le dit procédurier, on tente de faire croire que son entêtement relève de la psychiatrie. « L'administration a aussi tenté de me coincer pour exercice illégal de la profession d'avocat. » Mais comme il n'a jamais pris un sou, la manœuvre échoue.

Sa dernière victoire : la télévision. « En taule, la télévision se loue et plutôt cher (de 30 à 38 euros par mois) ! Le poste ne peut être acheté... » « L'Avocat » dénonce ce « racket » et gagne. Les détenus de centres de détention et de centrales peuvent acheter leur téléviseur*.

Libre depuis avril dernier, François Korber, mèche blanche sur le front, allure d'homme d'affaires et langage d'homme de droit, ne lâchera pas l'AP dont il connaît tous les rouages. Son prochain combat avec l'association qu'il vient de créer (Robin des lois) : les conditions de travail. Il a déjà le dossier d'un détenu du CD de Melun : au cours d'un match de foot entre détenus et surveillants, il s'est cassé le poignet. Il y perd son précieux boulot et n'est pas payé pendant sa période d'invalidité. « Au nom de quoi ? » demande Robin des lois. C'est vrai ça, au nom de quoi ?

Stéphane Mercurio

* Ce n'est pas encore le cas pour les maisons d'arrêt. François Korber y travaille mais il doit être mandaté par des détenus. Pour le contacter : <http://robindeslois.org/>